

[Mobilité] Éducation routière : place au bilan 2023 !

Comme chaque année, les élèves de CM1 et CM2 des huit communes de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique*, ont participé à des interventions d'éducation routière. Au total ce sont 17 écoles et 757 élèves qui ont bénéficié de ce service intercommunal, contre 723 l'année dernière.

Le programme d'éducation routière se déroule en deux étapes. Une **partie théorique** - basée sur les règles de la route et la sécurité - qui est enseignée en classe. Une **partie pratique**, en situation réelle sur une piste mobile d'éducation routière composée de passages piétons, de panneaux de signalisation et de feux tricolores électroniques.

Cette démarche fait écho au plan « savoir rouler à vélo », lancé en 2019 par l'État, dont le but est d'apprendre aux enfants à rouler à vélo en toute sécurité et en autonomie.

L'éducation routière est **prise en charge dans son intégralité par l'intercommunalité**. Deux éducateurs réalisent l'encadrement pédagogique des interventions et le montage de la piste mobile avec l'aide d'agents des services techniques. Une assistante gère le suivi administratif et le lien avec les dix-sept écoles. Enfin, la collectivité fournit quelques vélos, casques et gilets de sécurité, mais il est souvent demandé aux enfants de venir avec leur propre matériel. Ainsi les éducateurs vérifient l'état technique des vélos et peuvent donner quelques conseils supplémentaires.

() Les 8 communes de Sud Retz Atlantique : Corcoué sur Logne - La Marne - Legé - Machecoul Saint Mème - Paulx - Saint Etienne de Mer Morte - Saint Mars de Coutais - Touvois*

CONTACT PRESSE

Marine MIKALEF

Assistante de communication

assistant.communication@ccsudretzatlantique.fr / 07 64 81 53 19